

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

UIL/Année académique : le Conseil scientifique satisfait de son déroulement

J.K.M
Libreville/Gabon

Le conseil scientifique de l'Université internationale de Libreville (UIL) s'est tenu, samedi dernier, dans les locaux de cet établissement supérieur, sous la direction du Dr Marie-Madeleine Mborantsuo, présidente dudit Conseil. Au centre de cette rencontre : le bilan de l'année académique 2020-2021 et les perspectives d'avenir.

De manière unanime, les participants à ces assises se sont félicités

du déroulement de cette année. D'autant que les enseignements ont été dispensés sans aucune interruption, les programmes ont été épuisés et les examens se sont passés dans de bonnes conditions. C'est dire que le bilan est largement satisfaisant. Et avec le lancement, en septembre prochain, de la formation exécutive en Master business administration (MBA) et l'ouverture de l'école doctorale, l'UIL s'affirme un peu plus comme un établissement supérieur de référence dans notre pays, la sous-région et le continent.

De fait, les membres du Conseil scientifique ont félicité le Dr Marie-Madeleine Mborantsuo pour avoir été élevée, le 4 juin dernier, à Abidjan (Côte d'Ivoire), lors du Conseil des ministres du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (Cames), "Commandeur de l'Ordre international des palmes académiques du Cames, en reconnaissance de ses initiatives louables et salutaires en faveur de la promotion de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique dans l'espace Cames".



Photo: Ngoubili Gaston

Une phase du dernier Conseil scientifique de UIL.

Étude : comment s'informent les déficients auditifs ?

I.I
Libreville/Gabon

Les déficients auditifs seraient-ils exclus des programmes audiovisuels, et donc du droit d'être informés ? C'est à cette préoccupation cruciale que tente de répondre Thérèse Nzey Mimbu au travers d'un mémoire récemment soutenu au département d'études germaniques de l'Université Omar-Bongo (UOB) de Libreville.

Le sujet, "Adaptation des programmes audiovisuels pour déficients auditifs : cas du journal télévisé", est d'autant pertinent que la problématique de l'accès à l'information pour déficients auditifs demeure des plus complexes dans notre société. L'impétrante, qui suit un cursus traduction et interprétariat en langage de signes, est partie d'un constat accablant : les contenus audiovisuels ne sont pas suffisamment accessibles à cette "minorité linguistique". Ce qui, d'emblée, les exclut d'un droit fondamental reconnu à tous : le droit à l'information. Faute d'ouvrages, quasi inexistantes, sur la question, Thérèse Nzey Mimbu a dû recourir aux témoignages croisés des malentendants et



Photo: DR

Thérèse Nzey Mimbu © au terme de la soutenance aux côtés de ses encadreurs.

des entendants. Elle a également confronté le travail de terrain à un stage à Gabon 24. Résultat : quasi-invisibilité de la surdité dans l'audiovisuel gabonais. Objectif de ce travail scientifique : "démontrer qu'il est possible d'adapter tous types de contenus audiovisuels et de rendre accessible l'information aux personnes sourdes et malentendantes".

Pour ce faire, l'impétrante préconise la multiplication des programmes audiovisuels en langue des signes. Ce qui passe indubitablement par la formation d'interprètes professionnels dans ce domaine. Cela passe également

par un projet de loi relatif à l'accessibilité des personnes atteintes de déficit sensoriel aux contenus audiovisuels. Une démarche qui engagerait les différents médias audiovisuels nationaux à adapter leurs programmes à cette catégorie de concitoyens.

Supervisé par Serge Ghislain Okogo, responsable d'une association de déficients auditifs, par ailleurs conseiller du président la République, ce travail, qui a été dirigé par le Pr Théodore Nto Amvane, maîtresse de conférences en traductologie, est d'une importance capitale pour un accès équitable de tous à l'information.

Ordre des architectes : qui pour succéder à Mebaley ?

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

L'ORDRE gabonais des architectes (OGA) s'est réuni samedi dernier à la Chambre de commerce de Libreville. Il était question pour Jean Joël Mebaley, président en exercice et son bureau de rendre leur mandat en vue de la mise en place d'un bureau qui organisera prochainement les élections.

Mais auparavant, le président, - son mandat de 3 ans est arrivé à expiration -, a dressé un tableau des avancées de cette corporation tout en vantant au passage son action. Il a ainsi aidé à la promotion de l'architecture, en lançant des rencontres professionnelles avec divers organismes pour mieux faire connaître ce noble métier. Il a ensuite rappelé ce concours de la maison 100 % gabonaise qui a mis en exergue l'art architectural local. La maison témoin de cette compétition trône d'ailleurs dans les jardins de l'Institut français (IF) de Libreville. "C'était une occasion où une dizaine de cabinets d'architectes se sont assis pour réfléchir à une maison qui tienne dans les coûts abordables de 20 millions. Une opération importante où des Gabonais architectes ont réfléchi aux possibilités techniques, fi-



Photo: L.RA/L'Union

Installation du bureau de l'Ordre des architectes qui aura la charge d'élire un successeur à Jean Joël Mebaley, ancien président.

nancières et esthétiques de permettre à des Gabonais d'accéder au logement". Pour M. Mebaley, cet événement aura permis de mieux faire parler l'architecture et les architectes car ayant mis en exergue des talents.

L'homme laisse également sur la table du Parlement un projet de loi nationale sur l'architecture et l'aménagement du cadre et la qualité de vie (fruit de plusieurs mandats de l'Ordre). "Une loi déterminante car tous les pays qui réussissent sont des pays d'architecture", pense-t-il.

À noter que le Conseil national de l'Ordre régule l'activité des architectes. Il sert en outre d'expertise à l'État quand il s'agit d'activité d'aménagement du cadre de vie. Tous les 3 ans, un nouveau bureau est mis en place pour présider aux destinées de cette corporation.